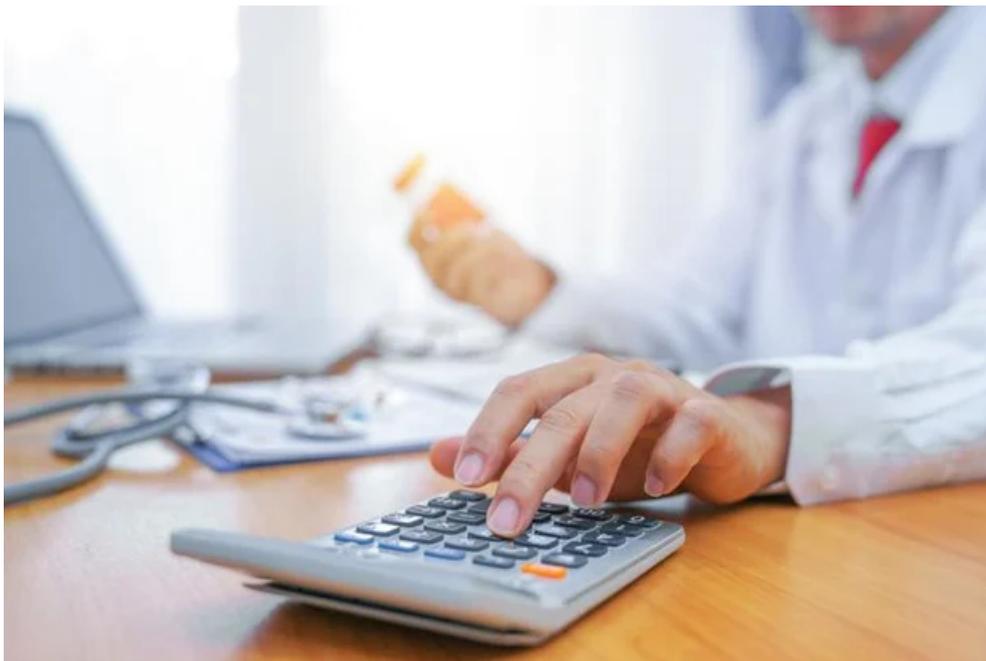


Le GBO a compilé les nouveaux tarifs au 01/01/24

22/12/23 à 14:59 Mise à jour à 15:04

Le nouvel accord médico-mut signé en début de semaine pour les deux prochaines années implique une indexation de 6,05% de tous les honoraires, certains étant revalorisés au-delà de cette indexation. Le GBO fait le point.



© Getty Images

Dès le 1er janvier prochain, suite au [nouvel accord en médico-mut](https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/overeenkomst_convention_medicomut_artsenziekenfondsen.pdf) (https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/overeenkomst_convention_medicomut_artsenziekenfondsen.pdf), le tarif d'une consultation chez le médecin généraliste accrédité passera de 30 à 31,81 euros, signale le syndicat médical qui a rassemblé, sous forme de fichier Excel (<https://www.le-gbo.be/accord-medico-mut-2024-2025-texte-de-laccord-et-nouveaux-tarifs-au-01-01-24/>), tous les nouveaux tarifs en vigueur à cette date.

Le tableau permet de visualiser rapidement les nouveaux honoraires pour les consultations et visites, les autres prestations et les MG en formation, ainsi que les frais de déplacement.



” Par-delà l'échec ([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/par-dela-l-echec/article-opinion-71495.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/par-dela-l-echec/article-opinion-71495.html))
- **Dr Carl Vanwelde**